# LE MONITEUR UNIVERSEL

## Journal officiel de l'Empire Français.

BUREAUX D'ABONNEMENT :
Rue des Poitevins, n° 6,
et dans les Bureaux de Poste des départements.

BUREAUX DE RÉDACTION :
Rue des Poitevins, n° 6.
Les articles non insérés ne seront pas rendus et seront détruits.

Un an, 40 fr. — Six mois, 20 fr. — Trois mois, 10 fr.
Pour les départements. — *Envoyer un mandat sur la Poste.*
AFFRANCHIR.

**Jeudi 8 décembre 1853.**

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.
*Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande imprimée.*
AFFRANCHIR.


BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT

## PARTIE NON OFFICIELLE.

*Paris, le 7 décembre.*

### Inauguration de la statue du maréchal Ney.

Un décret du gouvernement provisoire, en date du 18 mars 1848, ratifié par l'assemblée constituante, avait ordonné qu'un monument serait élevé à la mémoire du maréchal Ney, prince de la Moskowa, dans l'avenue de l'Observatoire, sur l'emplacement même où l'illustre et infortuné maréchal avait reçu la mort.

Jusqu'en 1850, ce décret était resté sans exécution, lorsque l'Empereur, alors président de la république, en approuvant le rapport suivant de M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, donna enfin satisfaction au vœu national si souvent manifesté.

*Rapport au Président de la république.*

Paris, 20 février 1850.

« L'assemblée constituante a ratifié le décret qui ordonne « qu'un monument sera élevé au maréchal Ney, sur le lieu même où il a été fusillé. »

« Vous avez pensé, monsieur le Président, que le moment était venu d'exécuter ce décret, qui traduit si bien un des plus vifs et des plus profonds sentiments du pays. Je m'étais demandé s'il serait nécessaire de recourir, pour l'exécution de ce monument, à un crédit spécial, et je ne doutais pas qu'une assemblée, présidée par l'un des illustres défenseurs du héros de la Moskowa, n'accueillît avec sympathie une pareille proposition. Mais, en réfléchissant au caractère que devait avoir le monument à élever au maréchal Ney, j'ai reconnu que le crédit ordinaire des ouvrages d'art y pouvait suffire.

« Il m'a semblé, en effet, qu'un tel monument, par la nature des souvenirs qu'il réveillera, devait être d'un aspect sévère et d'une grande simplicité. Et ce qui prouve que tel est l'esprit de la loi, c'est qu'elle a désigné pour emplacement le lieu désert où le maréchal Ney reçut la mort sans autres témoins que ses exécuteurs. Vous n'avez pas voulu, Monsieur le Président, que le monument de celui que l'Empereur appelait le *brave des braves*, fût considéré comme la marque publique d'un irritant souvenir, mais seulement comme le signe d'une réhabilitation proclamée déjà par le cri de la conscience publique. Il fallait écrire quelque part l'expression de ce regret qu'avaient ressenti tant de cœurs, et il convenait de le faire à l'endroit même où le maréchal est tombé.

« Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Président, que j'ai choisi pour l'exécution de ce projet un de nos plus grands statuaires; son œuvre sera digne du sentiment qui a dicté le décret dont vous m'avez prescrit l'exécution.

« Je suis avec un profond respect, etc.

« FERDINAND BARROT.

» Approuvé :

« *Le Président de la république,*

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

C'est aujourd'hui, 7 décembre, jour anniversaire de la mort du maréchal, qu'a eu lieu l'inauguration du monument qui doit perpétuer son glorieux souvenir.

Les préparatifs étaient dignes de cette solennité nationale. Derrière la statue on avait élevé une estrade couverte et richement décorée.

Des détachements pris dans chacun des corps de l'armée de Paris, comme pour les obsèques des maréchaux, assistaient à la cérémonie.

Ces détachements, rangés en bataille sur le boulevard et l'avenue de l'Observatoire, encadraient la place où s'élève le monument.

Les ministres, les grands corps de l'Etat, les autorités, les députations militaires, les officiers en uniforme et les invités étaient placés sur l'estrade, autour du monument; deux tribunes avaient été réservées pour les membres de la famille; le prince de la Moskowa, le duc d'Elchingen, son fils Michel Ney et le colonel Edgar Ney, aide de camp de l'Empereur.

S. A. I. le Prince Napoléon, suivi de ses aides de camp, assistait à la solennité en costume de général de division.

On y remarquait :

LL. EExc. les ministres d'Etat, de l'intérieur, de la guerre, de la justice, de l'instruction publique, de l'agriculture, de la marine, et S. Exc. le président du conseil d'Etat.

LL. EExc. le maréchal Vaillant, grand maréchal du palais; le maréchal Magnan, commandant en chef l'armée de Paris; le duc de Cambacérès, grand maître des cérémonies;

Les généraux Canrobert, comte de Montebello, de Lourmel, Espinasse; les colonels de Béville et Fleury, aides de camp de l'Empereur, et plusieurs autres officiers de la maison de Sa Majesté;

LL. EExc. les présidents du Sénat et du Corps législatif;

S. Exc. Le grand chancelier de la Légion d'honneur;

Le gouverneur des Invalides;

Le général commandant en chef de la garde nationale de la Seine;

Le vice-président du conseil d'Etat et les présidents de section; un grand nombre de sénateurs, de députés, de conseillers d'Etat;

Les généraux Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Lafontaine, Korte, Levasseur, Renault, duc de Saint-Simon, Waldner, d'Hautpoul, Daumas;

Tous les colonels et officiers supérieurs de l'armée de Paris;

Le colonel Isnard et l'état-major de la garde nationale;

Le secrétaire général du ministère d'Etat;

Le préfet de la Seine et le secrétaire général de la préfecture;

Les maires et les membres du conseil municipal;

Le directeur de la sûreté générale;

Le préfet de police;

Des préfets en congé;

Plusieurs personnages étrangers, parmi lesquels le prince de Montléar;

Une députation des glorieux débris de l'ancienne armée impériale.

Enfin, plusieurs habitants de la ville de Saarlouis, où naquit le maréchal Ney, sont venus, après la cérémonie, déposer au pied de la statue de leur illustre compatriote des couronnes d'immortelles.

Une foule immense, dans laquelle on remarquait un grand nombre de soldats, se pressait autour de l'estrade, dans l'avenue de l'Observatoire et les rues voisines.

A une heure, tout le monde ayant pris place, S. G. Mgr l'archevêque de Paris, assisté d'un nombreux clergé, s'est approché du monument devant lequel était un drap mortuaire, et y a récité les prières de l'absoute; puis Sa Grandeur a pris place à gauche de la statue, sur un fauteuil qui lui était réservé.

A un signal donné, le voile qui couvrait la statue a été enlevé; la musique militaire et des salves d'artillerie se sont fait entendre.

Le héros de la Moskowa est représenté en costume de maréchal, le sabre à la main, dans l'attitude énergique qu'il avait sur les champs de bataille quand il criait : En avant!

S. Exc. le ministre d'Etat a donné lecture du décret qui a autorisé l'érection du monument, et qui est ainsi conçu :

« LOUIS NAPOLÉON,

« Président de la république française,

« Sur le rapport du ministre de l'intérieur, et de l'avis du conseil des ministres,

« Vu le décret du 18 mars 1848, qui a ordonné qu'un monument serait élevé à la mémoire du maréchal Ney sur le lieu même où il a été fusillé;

« Vu le rapport du ministre de l'intérieur, en date du 20 février 1850, relatif à l'exécution de ce monument;

« Décrète :

« Il est ouvert au ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, sur l'exercice 1852, un crédit extraordinaire de 50,000 fr., applicable aux frais d'exécution du monument à élever au maréchal Ney.

« Fait au palais des Tuileries, le 22 mars 1852.

« DE PERSIGNY. »

S. Exc. M. le ministre d'Etat a ajouté :

« En exécution de ce décret, M. Rude, sculpteur, a été chargé de l'exécution de la statue du maréchal, et M. de Gisors, architecte, de l'exécution du piédestal. »

Alors S. Exc. M. le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Nous venons accomplir aujourd'hui un grand acte de réparation nationale; nous venons élever une statue au maréchal Ney, à cette même place où, il y a trente-huit ans, le héros tomba victime des discordes civiles et des malheurs de la patrie.

« Cette réparation solennelle était due à la mémoire du prince de la Moskowa. Elle était due à ses services et à ses compagnons d'armes; car s'il est un privilége qui appartienne à ces grandes existences liées aux destinées des empires, c'est d'être jugées par leurs services et non par leurs erreurs.

« Leurs services sont à eux. Leurs erreurs sont de l'homme et de son temps.

« Vainement des voix éloquentes avaient entrepris l'œuvre de la réhabilitation légale du maréchal Ney : on ne refait pas l'histoire avec des arrêts de justice.

« Le sentiment public ne s'y est jamais mépris; ce qu'il voulait, c'était la réalité de la réhabilitation.

« Cette réalité, la voici :

« Pressés autour de la statue du maréchal Ney, tenons-le pour réhabilité par un de ces arrêts tels que les rend celui qui détruit et relève les empires, et se réserve à son heure, par d'éclatants retours, de fixer sur les événements et sur les hommes le jugement de la postérité.

« La France accueillera cet acte réparateur avec un respect mêlé de reconnaissance.

« Soldats! c'est à vous surtout que j'ai mission de m'adresser aujourd'hui. La gloire du maréchal Ney appartient à la France; mais elle est d'abord le patrimoine de l'armée.

« Sa vie fut mêlée aux plus beaux souvenirs de notre histoire militaire. Son nom a grandi sous le drapeau, de bataille en bataille, d'Elchingen à la Moskowa.

« L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Russie enfin ont contemplé sur leurs plus fameux champs de bataille cette mâle et noble figure, aussi impassible dans le danger que le bronze qui la représente aujourd'hui.

« Suivre le maréchal Ney dans les détails de sa carrière militaire serait écrire l'histoire de nos plus glorieux succès; contentons-nous aujourd'hui d'esquisser rapidement les principaux traits de sa vie.

« Né la même année que le grand homme qui devait être son Empereur, son maître et son ami, Michel Ney s'engagea, en 1788, comme simple hussard. En 92 il était sous-lieutenant; en 96, général de brigade, et à trente ans, en 99, général de division.

« Tous ses grades, il les avait gagnés sur autant de champs de bataille, tous ils avaient été la récompense d'un fait d'armes éclatant ou d'une victoire, et cet homme déjà illustre dans l'armée, déjà connu et aimé des soldats dont il avait conquis la confiance, aussi simple, aussi modeste qu'habile et vaillant, n'avait d'autre ambition que de servir son pays, et refusait deux fois les grades qu'il avait si bien mérités. Deux fois il ne cédait, pour les accepter, qu'aux instances et même aux ordres de Kléber et de Bernadotte, alors ses chefs immédiats.

« En 1800, à Hohenlinden, cette sœur rivale de Marengo, Ney seconde puissamment les efforts de Moreau. Envoyé, en 1802, en Suisse, comme ministre plénipotentiaire, le guerrier devient pacificateur et fait un traité de paix dont les bases subsistent encore.

« Appelé au camp de Boulogne, son génie s'applique à former le 6e corps qui devait bientôt se montrer digne de son chef. L'Empire était créé, et Napoléon Ier, qui connaissait si bien les hommes, choisit pour maréchaux, parmi ses lieutenants qui depuis longtemps repoussaient l'ennemi du sol de la France, ceux qu'il avait jugés les plus habiles et les plus braves. Ney avait conquis son bâton de maréchal comme tous ses grades.

« C'est alors que le génie du guerrier grandit avec sa position et parait dans tout son lustre.

« Quel est le militaire français dont le cœur n'a pas battu au récit de ce beau combat d'Elchingen, qui aurait suffi seul à la gloire d'un homme?

« Elchingen préparait la chute d'Ulm. Elchingen s'attache au nom de Ney.

« Le suivrons-nous dans le Tyrol, à Iéna, où il combat à côté du maréchal Lannes; à Magdebourg, à Eylau, dont il décide la victoire si longtemps disputée, si chèrement achetée?

« Mais, messieurs, cet homme si bouillant, si impétueux dans l'attaque, voyez le calme et impassible dans la retraite, donnant par son attitude un éclatant démenti à ceux qui voudraient prétendre que le Français ne sait se battre qu'en marchant en avant.

« Admirez Ney et les soldats qu'il commande; il a fait passer dans tous les cœurs son calme intrépide et sa puissance de résistance; il nous a appris à tous ce que la volonté, l'habileté et l'énergie peuvent obtenir dans les circonstances les plus désespérées.

« En Prusse, à Guenstadt, le 6e corps ne compte plus que 8,000 hommes. Beningsen, à la tête de 40,000 Russes, se flatte hautement de l'enlever tout entier; mais Ney sait rendre tous ses efforts impuissants : il défend le terrain pied à pied, profite de toutes les positions, recule avec calme et lenteur, en trois jours il fait cinq lieues; et toujours attaqué par des forces quintuples des siennes, sans perdre un canon, il rejoint l'armée pour triompher avec elle à Friedland.

« En Espagne, de belles journées l'attendaient encore, et, de 1808 à 1811, il fait l'admiration des Anglais comme des Français.

« En 1812, s'ouvre la campagne de Russie. L'Empereur confie au duc d'Elchingen le commandement du 3e corps.

« Les victoires de Smolensk, de Valentino, de la Moskowa, complètent la gloire du maréchal Ney; mais c'est au moment où commencent nos désastres que le héros se montre tout entier.

« Ney avait enfoncé, détruit les bataillons russes; aujourd'hui il les arrête, il les défie, les force à le contempler avec admiration. Le fusil à la main, sans déposer le bâton du commandement, mêlé aux soldats qu'il enflamme de son courage, multiplient cette poignée de braves qui grandit sous son regard, il oppose l'habileté, la ténacité de la défense au nombre; il triomphe à l'instant même où l'on croit qu'il va tomber, et à lui la gloire éternelle d'avoir sauvé les débris de l'armée française, bien plus, d'avoir sauvé son honneur!

« La Moskowa avait donné son nom au maréchal Ney le jour d'une victoire; mais à côté de ce nom glorieux, la postérité, toujours impartiale, en écrit un autre en lettres impérissables : la Bérézina!...

« Au milieu de tant d'actions héroïques, savez vous, soldats, quel est le plus beau titre de gloire du maréchal Ney? C'est cette fermeté inébranlable dans les revers. Tant que durèrent les jours de victoire, le maréchal Ney avait eu des rivaux; il cesse d'en avoir au jour des désastres.

« 1813! 1814! souvenirs pleins de douleur et de gloire. Ney dispute aux masses ennemies le sol qu'il a conquis, et blessé deux fois à Lutzen, à Leipsick, il rentre en France pour présenter encore sa poitrine à l'invasion étrangère.

« Champ-Aubert, Montmirail le retrouvent à côté de l'Empereur, défendant de village en village le sol sacré de la patrie.

« A Waterloo, la fortune refuse tout à son courage, tout, jusqu'à cette mort du soldat qui était due au *Brave des braves*, et qu'il chercha vainement à travers la mitraille.

« Ici, messieurs, je voudrais pouvoir écarter de ma pensée comme de la vôtre, le souvenir des discordes civiles qui, en 1814 et 1815, pesèrent sur la France plus encore peut-être que les armées étrangères.

« Emue des divisions de la patrie, l'âme du maréchal Ney se troubla comme s'était troublée à une autre époque l'âme des Turenne et des Condé.

« Comme eux il a fait des fautes, plus qu'eux il les a expiées.

« Aussi la postérité oubliera cette faiblesse passagère d'un héros, et dira du prince de la Moskowa ce que Bossuet a dit du prince de Condé :

« Il parut alors avec ce je ne sais quoi d'achevé que les « malheurs ajoutent aux grandes vertus. »

« C'est ainsi que le nom du maréchal Ney, anobli par la victoire et consacré par le malheur, est immortel comme celui de ces héros populaires que la tradition transmet d'âge en âge.

« Il entrait sans doute, messieurs, dans les desseins de la Providence qu'une satisfaction suprême fût donnée aux mânes du maréchal Ney par l'héritier même de l'Empereur.

« Accomplie sous le règne de Napoléon III, cette réparation nationale offre quelque chose de plus touchant pour la famille et de plus saisissant pour la postérité.

« Remercions donc, messieurs, celui dont la pensée noble et grande a voulu acquitter cette dette de la France, et a permis à l'armée de venir chercher des inspirations militaires au pied de la statue d'un grand capitaine. »

Ce discours, prononcé d'une voix ferme, a été fréquemment interrompu par d'énergiques applaudissements, et s'est terminé au milieu des cris unanimes de *Vive l'Empereur!*

M. Dupin aîné, qui avait partagé avec M. Berryer père l'honneur et le courage de défendre le maréchal en 1815, ne pouvait manquer de faire entendre sa voix éloquente dans cette grande solennité. Le discours qu'il a prononcé a vivement impressionné les assistants.

*Discours de M. Dupin.*

« Messieurs,

« En 1815, lorsque Paris était occupé par les armées étrangères, quand leurs bivacs encore fumants avaient souillé les Tuileries et le Luxembourg, M. Berryer père et moi, nous fûmes chargés de la défense du maréchal Ney. Nous accomplissions alors un grand devoir, le devoir le plus sacré de la profession d'avocat. Nos efforts furent infructueux : l'illustre accusé succomba....

« Aujourd'hui, après un long intervalle, sillonné par plusieurs révolutions, je viens, avec les fils du maréchal, assister au grand acte de réparation accordé à la mémoire de leur père. C'est un honneur auquel je les remercie de m'avoir associé.

« Trente-huit ans se sont écoulés depuis la date funèbre dont ce jour est l'anniversaire; et je m'estime heureux de me trouver en ce moment sans autre titre que celui que j'avais alors, afin de pouvoir dire encore, avec la liberté, le cœur et l'accent de l'avocat : — Non, cette condamnation ne fut point juste, car elle a été poursuivie en présence et sous la pression de l'étranger.

« C'est *au nom de l'Europe*, disait le premier ministre de « la résistance à la chambre des pairs, en lui déférant « l'accusation du maréchal, c'est au nom de l'Europe « que je viens vous *conjurer* et vous *requérir* à la fois de « juger le maréchal Ney. » — Non, cette condamnation ne fut pas légale, car elle a été prononcée au mépris et en violation d'un article formel de la convention signée les armes à la main sous les murs de Paris. L'un des plénipotentiaires de cette convention, appelé comme témoin devant la chambre des pairs et interrogé par le chancelier sur la part qu'il avait prise à cette négociation, le général Guilleminot répondit en ces termes : « *J'ai été* « chargé comme chef de l'état-major de l'armée de sti- « puler l'amnistie en faveur des personnes, *quelles qu'eu-* « *sent été leurs opinions, leurs fonctions et leur conduite.* « Ce point a été accordé sans contestation. *J'avais ordre* « *de rompre toute conférence* si l'on m'eût fait éprouver « un refus : l'armée était prête à attaquer; c'est cet ar- « ticle qui lui a fait déposer les armes (1). » — Enfin, cette condamnation n'a pas été régulière, car la défense, sans laquelle il n'y a pas de loyal jugement, la défense de l'accusé n'a pas été libre.

« Aussi, au moment où ses défenseurs furent interrompus à la suite d'une résolution préméditée dans la chambre du conseil et où les voix furent prises, mais ne furent pas comptées, le maréchal, prémuni contre cette interruption, protesta énergiquement contre l'iniquité d'un tel procédé. « Jusqu'ici, dit-il, ma défense « a paru être libre, mais je m'aperçois qu'on l'entrave à « l'instant. Je remercie mes défenseurs de ce qu'ils ont « fait et de ce qu'ils sont prêts à faire encore; mais « j'aime mieux ne pas être défendu du tout que de n'avoir « qu'un simulacre de défense. Eh quoi! je suis accusé « *contre la foi des traités*, et l'on ne veut pas que je les « invoque!.... J'en appelle à l'Europe et à la posté- « rité!..... »

« Cette protestation que le maréchal me remit à l'instant fut vivement accueillie par l'opinion publique; elle a été relevée par sa famille dans une requête solennelle; elle l'a été par moi à la tribune nationale quand fut rapportée à la chambre des députés une pétition des habitants de la Moselle demandant qu'il fût élevé au maréchal Ney un monument public aux frais de l'Etat. Cette protestation, les fils du maréchal la renouvellent à la face du ciel! Ils la déposent au pied de sa statue.

« Vous avez entendu, messieurs, le chef de l'armée, le ministre de la guerre, parlant au nom du Gouvernement et en présence des représentants de tout l'Etat militaire de la France, vous retracer en termes éloquents les hauts faits d'armes, les grands actes de guerre de celui que Napoléon (sans injustice pour personne) avait surnommé *le Brave des braves*, et chacun de vous, en l'écoutant, s'est dit douloureusement au fond du cœur : Voilà cependant le guerrier que la réaction a sacrifié! voilà le bras puissant dont elle a privé la France! Hélas! que ne s'est-on souvenu de ces belles paroles de Bossuet en faveur de Condé, que j'ajoute à celles que vient de citer M. le ministre de la guerre : « Tout est surmonté par la gloire de son grand nom et de ses actions immortelles! »

« Deuil de la patrie, regrets de la famille, douleur si longtemps impuissante, vous attendiez une satisfaction!... Déjà cependant, après 1830, la grande figure du maréchal avait pris place au musée de Versailles, parmi les représentants de toutes nos gloires nationales; mais une si grande immolation exigeait une plus éclatante et plus complète réparation. — Oublions les personnes, messieurs; ne voyons que les faits : il ne s'agit pas de ces récriminations individuelles souvent odieuses et presque toujours inutiles, mais il s'agit de la vérité sur les choses, et cette vérité il faut bien la dire pour conserver aux événements historiques leur immuable caractère, et ne fût-ce aussi que pour apprendre à nos oublieux contemporains à détester les funestes résultats des discordes civiles à toutes les époques et sous tous les régimes.

« Le maréchal est tombé victime d'une réaction politique; victime de la haine implacable qu'une faction anti-nationale portait aux illustres chefs de cette grande armée dont les glorieux débris venaient d'être licenciés, en présence de l'ennemi, sur les bords de la Loire. Le maréchal Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, tant de fois victorieux sur nos champs de bataille, fut l'holocauste offert en expiation des gloires militaires de l'Empire; c'était le drapeau tricolore immolé au drapeau blanc!... Il était réservé au neveu de l'Empereur de réparer cet outrage, de mettre un monument d'honneur à la place d'un monument funèbre, et d'ériger la statue du héros sur le lieu même qui a vu succomber la victime!...

« Honneur aux hommes qu'on évoque ainsi du tombeau, et qui se relèvent devant la postérité, au milieu des cérémonies consolantes de la religion, aux acclamations de leurs concitoyens, et, comme le maréchal Ney, dans l'attitude du commandement! »

Ces paroles ont été accueillies par de chaleureuses acclamations.

Le défilé des troupes a eu lieu ensuite devant la statue du maréchal, en présence de S. A. I. le Prince Napoléon.

Ainsi s'est terminée cette grave et touchante solennité, qui a produit sur les assistants une impression profonde, et qui aura un grand retentissement dans la France entière.

(1) Voyez le *Procès du maréchal Ney*, par Evariste Dumoulin, tome II, page 196, et, à la page 333, le vote de l'intégre et courageux Lanjuinais, motivé sur cette capitulation.